



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/469
9 septembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 63 de l'ordre du jour provisoire*

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE
LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Rapporteur : M. Reda Ahmed SHEHATA (Egypte)

1. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a, après avoir examiné le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/35/532), adopté le 11 décembre 1980 la résolution 35/121. Dans les paragraphes 4 et 5 de cette résolution, l'Assemblée prie à nouveau instamment le Comité spécial, conformément à son mandat, de renouveler ses efforts en vue de mettre au point des principes directeurs convenus qui régiraient l'exécution des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies conformément à la Charte des Nations Unies et de porter plus d'attention à des questions déterminées concernant l'exécution pratique des opérations de maintien de la paix, et prie le Comité spécial de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

2. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu trois séances, les 17 juillet, 6 et 26 août 1981.

3. A sa 82ème séance, le 17 juillet, le Comité spécial a prié les membres de son Bureau de continuer à exercer leurs fonctions pendant un nouveau mandat d'un an.

4. La 83ème séance du Comité spécial s'est tenue le 6 août afin d'examiner et de commenter le mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale. Le Comité était saisi du document A/AC.121/34, qui contient les observations envoyées au Secrétaire général par les Etats Membres conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/121.

* A/36/150.

5. A sa 84^{ème} séance, le 26 août, le Comité spécial a examiné son rapport à l'Assemblée générale.

6. Il est apparu de toute évidence que les divergences essentielles qui existaient depuis longtemps subsistaient et que la tâche confiée au Comité continuerait à être difficile, en raison du caractère fondamental des problèmes auxquels le Comité spécial devait faire face. Malgré cette difficulté, on estime que ces problèmes ont une importance telle que le mandat du Comité devrait être renouvelé.
